

Comptes 2014

D'emblée nous annonçons que nous voterons positivement sur les comptes. Nous faisons confiance au Directeur des Finances et aux services que nous remercions pour leur travail. Bien sûr cette approbation technique n'entraîne aucune confiance politique de notre part envers un collègue CDH-MR affaibli et qui court d'échec en échec.

Ici nous parlons de la crise financière que traverse notre Ville après avoir essuyé le refus par la Région Wallonne de nos projets relatifs au Grand Théâtre et au Nouveau Bazar et des subsides que nous attendions et qui vont nous faire cruellement défaut dans les prochaines années.

Je reviens aux comptes. Je dois remercier l'actuel Echevin des Finances et du Budget pour sa sincérité dans la Presse et en Commission. Il n'y a pas, en effet, de quoi se réjouir du boni de 384.000 € enregistré pour 2014. Chacun sait à présent que ce boni est un cadeau différé du Collège précédent. Nous n'avons cessé, en effet, de réclamer ce qui nous était dû par les Communes de Jalhay et de Dison pour le Service régional d'incendie dans les années passées. Souvenez-vous, chaque année nous inscrivions ces montants et chaque année la Région Wallonne les biffait de nos budgets. Nous sommes heureux d'avoir enfin obtenu satisfaction. Nous avons reçu, en effet, plus de 1.200.000 € en décembre dernier pour les années 2009 à 2012. C'est ce montant qui permet à notre compte 2014 d'être en boni. Il aurait été, sinon, en mali de 900.000 € ! Mais l'échevin lui-même en convient !

Je retiens également, comme le Collège, un phénomène dont j'ai été moi-même victime lorsque j'étais échevin du budget. Je veux parler des énormes erreurs de prévision (plus de 1.100.000 € !) du Ministère des Finances, que nous sommes pourtant obligés d'inscrire dans les budgets, et qui ne se vérifient pas au compte après perception (par le fédéral). Le phénomène prend même de l'ampleur, ce qui doit nous alarmer et qui reflète par ailleurs l'état réel de santé financière de nos contribuables, surtout lorsqu'on observe la faiblesse des recettes en impôt des personnes physiques...

Au détour du rapport, très intéressant, de M. le Directeur financier, on peut constater aussi la chute actuelle des dépenses d'investissements (-10 millions en 4 exercices), ce qui reflète ce que nous avons souvent dénoncé, la lenteur de vos prises de décision stratégiques en matière d'investissements et l'absence d'un véritable projet de ville de cette majorité. La récente décision du Gouvernement wallon relative aux crédits FEDER ne va naturellement rien arranger.

Vous pouvez encore ajouter à ce tableau l'état catastrophique de la trésorerie communale, dont le directeur financier lui-même annonce qu'elle se dirige « tout doucement vers la situation qui existait en 2007 » (au moment où je l'avais moi-même reprise, je sais ce que cela veut dire ... !). Autre clignotant qui est maintenant alarmant !

Si j'entre dans le détail des comptes j'épinglerai deux chiffres :

- 1.281.675,16 € : c'est ce qu'a rapporté la redevance de stationnement, contre 1.000.000 € prévus... + 28 % ! C'est le montant chiffré de l'excès de zèle du parking payant à Verviers ! Autant savoir !
- 13.132,71 € : c'est le montant des engagements pour les organisations de manifestations culturelles et d'éducation permanente... pour un crédit budgétaire de 16.650 € : soit 3.500 € qui auraient pu être consacrés au secteur culturel... dommage !

Bref il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir de notre situation financière.

La situation du Collège CDH-MR est donc particulièrement lamentable. Lâché par le Gouvernement wallon après les décisions relatives au FEDER, malgré la présence du CDH au gouvernement et malgré le fait que nous avons soutenu vos dossiers dans l'état où ils étaient et malgré votre défense devant les experts...Croyez bien que cela ne nous réjouit pas car nous savons que, tôt ou tard, nous allons tous en payer les conséquences...

Bref nous sommes à nouveau en pleine crise. Lâchés en fait, comme je l'ai dit, par le gouvernement régional, malgré notre statut de « ville prioritaire », alors que nos besoins sont immenses, vous avez déjà réduit au maximum possible les dépenses de fonctionnement et de dette.

Ne restent plus à réduire que les transferts (quoi ? : l'Hôpital, la Police, le CPAS, le CCRV ???)... et le Personnel.

C'est là que nous vous attendons le mois prochain pour les MB 1.

Il serait particulièrement injuste de s'en prendre au personnel communal. C'est pourtant ce qui a filtré dans la presse et en commission des finances. Ce serait injuste en effet de faire porter la responsabilité de la situation actuelle et la conséquence de vos échecs par nos agents. Car il y aura ceux qui seront licenciés, d'une manière ou d'une autre, et ceux qui devront travailler plus à salaire égal et même dans certains services déjà débordés, plus au-delà du raisonnable.

Le personnel est d'autant plus révolté par votre attitude qu'il a la conviction d'être bien plus mal traité que le personnel des autres entités consolidées de Verviers !

J'avais annoncé lors du budget que vous nous faisiez peur. J'étais encore en dessous de la réalité. **Maintenant vous nous effrayez !**

Ce collège est déjà affaibli par toutes ses querelles internes et qui défrayent la chronique. Pas un mois sans de nouvelles fracassantes ! La crise des finances verviétoises est la goutte qui fait déborder le vase. Il serait plus responsable pour vous de passer la main plutôt que de vous obstiner d'échecs en échecs !

Je vous remercie, si l'on peut dire...

Jean-François Istasse.

Commune de Verviers**Conseil Communal du 26 mai 2015****Question relative au projet du site de l'ancienne piscine de Mangombroux sis Avenue Reine Astrid**

Monsieur l'Echevin,

Suite à ma question orale au conseil communal du 27 octobre 2014, ce dossier a évolué, en avril dernier, le Collège a décidé de tirer un trait définitif sur la piscine de Mangombroux en vendant le bien, de gré à gré au plus offrant pour faire un projet immobilier de qualité en tenant compte de l'aménagement d'un espace accessible au public sur espace privé.

La réponse de l'Echevin Pitance pour ma question orale était que « le Collège ne veut pas simplement vendre le site au plus offrant sans savoir ce qui en sera fait mais, au contraire, lancer un appel à projet qui respecterait des critères importants pour le quartier ».

Ce n'est pas sur le fond que le projet pose question mais plutôt sur la forme. Nous avons évidemment pris connaissance des conditions de vente que vous imposez aux candidats acquéreurs et nous avons été surpris par l'absence de cadre financier suffisamment ferme et solide...

En effet, est-ce que l'absence d'estimation préalable de la valeur du bien par le Comité d'Acquisition d'Immeubles ou par le receveur de l'enregistrement n'aurait pas permis d'atténuer considérablement le risque pour la Ville de faire une mauvaise vente ? Ne placez-vous pas la Ville dans une position de faiblesse par rapport aux candidats investisseurs ?

Je me permets de vous rappeler, si besoin en était, que le recours à une estimation de la valeur d'un immeuble est préconisée pour les ventes d'immeubles communaux par la circulaire ministérielle du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S.

Imaginons qu'il n'y ait qu'un seul candidat qui propose un projet intéressant mais pour une offre d'achat dérisoire. Quelle sera votre attitude dans ce cas-là ?

Si la requalification d'un chancre urbain est un objectif que nous partageons, la

situation financière de la Ville ne permet pas de prendre des risques financiers.

Dès lors,

Mes questions sont les suivantes :

1. Qu'entendez-vous par l'espace public que vous voulez créer : un parc ? une plaine de jeux ? Avez-vous déjà une réflexion à défaut de projets à ce sujet ?
2. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas souhaité établir un cadre financier plus solide en imposant par exemple un seuil minimal, établi sur base d'une estimation du CAI et en-dessous duquel les offres n'auraient pas été prises en considération ?
3. Le groupe socialiste vous recommande de reporter ce point afin d'envisager de tenir compte de notre conseil de procéder à une estimation préalable du site par le CAI ou par le receveur d'enregistrement ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Pour le groupe PS

Saïd NAJI

Conseiller Communal